

**MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)
MRC DE PORTNEUF**

AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la municipalité
des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf :

- Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2021 est complété et que la MRC de Portneuf procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;
- Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception (sur rendez-vous), dès le 26 février 2021, aux heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 24 FÉVRIER 2021.



Josée Frenette
Directrice générale et secrétaire-trésorière